

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016 - PROMOTION DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUISSEENERGIE POUR LES COMMUNES, POUR LES CITÉS DE L'ÉNERGIE

LA PRÉSENTE NOTICE A ÉTÉ ÉLABORÉE POUR UNIFIER LES DEMANDES DE SUBVENTION DE PROJETS ADRESSÉES À SUISSEENERGIE PAR LES CITÉS DE L'ÉNERGIE ET POUR SERVIR D'AIDE AUX REQUÉRANTS ET AUX ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS DE L'OFEN.

CONDITIONS-CADRES

1. Préambule

Ce programme d'encouragement doit soutenir les Cités de l'énergie dans la réalisation de leurs projets. L'objectif est de créer un effet favorable permettant de concrétiser une politique énergétique durable et de donner à cette dernière une certaine visibilité.

Le présent document fixe les conditions-cadre et fournit des conseils concernant la soumission de demandes de subventions adressées à l'Office fédéral de l'énergie OFEN pour les projets mis en œuvre par les Cités de l'énergie. Il contient également le formulaire de demande à renvoyer.

Remarques importantes:

- Grâce à son programme SuisseEnergie pour les communes, la Confédération encourage par le biais de contributions financières les projets et les activités importantes pour les Cités de l'énergie mais qui ne pourraient pas être réalisés sans ce soutien.
- Chaque Cité de l'énergie a la possibilité de soumettre un projet par année.
- Le formulaire de demande doit être adressé en double exemplaire (y compris les annexes) à l'OFEN (cf. chap. 7), par courrier postal ainsi que sous forme électronique (PDF).
- Les demandes incomplètes ne pourront pas être prises en compte.
- Il n'existe aucun droit automatique quant à l'obtention d'une subvention.

2. Groupe cible

Villes et communes suisses porteuses du label Cité de l'énergie.

3. Objet

L'OFEN souhaiterait à l'avenir encourager les Cités de l'énergie de manière ciblée dans la réalisation de leurs projets. Dès 2016, un appel d'offres sera donc émis chaque année à l'intention des Cités de l'énergie, l'objectif étant de créer un effet favorable permettant de concrétiser une politique énergétique durable et de donner à cette dernière une certaine visibilité.



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

4. Délais

Une date limite a été fixée pour la soumission des projets pour 2016. Si des contributions sont encore disponibles après cette première date, les Cités de l'énergie se verront proposer un deuxième délai. Dès 2017, il ne sera plus proposé qu'une seule date limite fixée à fin septembre. Le tableau ci-après résume les délais pour la soumission de projets pour les années 2016 et 2017:

Année 2016	Année 2017
Date limite pour la première soumission de projets: 31.03.2016 Fin du projet au 31.12.2016 (Facture jusqu'au 15.12.2016)	Date limite pour la soumission de projets pour la phase 2017: 30.09.2016 / Fin du projet au 31.12.2017 (Facture jusqu'au 15.12.2017)
Evt. date limite pour la deuxième soumission de projets: 31.05.2016 / Fin du projet au 31.12.2016 (Facture jusqu'au 15.12.2016)	

Le soumissionnaire sera informé par écrit, au plus tard 40 jours après le délai de soumission, de la décision d'un éventuel octroi de subvention. En cas de décision positive, les modalités seront réglées dans un contrat.

5. Prestations offertes

Le montant des contributions financières accordées aux projets est différent en fonction de leurs catégories:

Catégorie 1: Cités de l'énergie

En cas d'attribution, la contribution annuelle par projet et par commune s'élève **au minimum à CHF 3'000- et au maximum à CHF 5'000-.**

Catégorie 2: Cités de l'énergie ayant obtenu le label GOLD et Cités de l'énergie ayant atteint env. 65 % de leur potentiel lors de l'audit de certification ou du dernier ré-audit et s'engageant à mettre en œuvre les mesures requises pour conserver ou tendre vers le label Cité de l'énergie GOLD (cf. deuxième document: Lettre d'engagement).

En cas d'attribution, la contribution annuelle par projet et par commune s'élève **au minimum à CHF 20'000.-, et au maximum CHF 60'000.-.**

Exceptionnellement, des contributions d'un montant plus faible peuvent également être accordées (p.ex. aux Cités de l'énergie de plus petite taille ou pour des projets concernant les Sites 2000 watts).

Le soutien accordé par l'OFEN couvre au maximum 40 % des coûts du projet. Les coûts restants peuvent être couverts par un autofinancement, des prestations propres ou des tiers.

6. Exigences et évaluation des projets soumis

Donnent droit à des subventions les projets comportant des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique, la mobilité et la communication ou la planification de la production d'énergies renouvelables. Les projets soumis doivent remplir les points suivants:

- suivre les principes du processus Cité de l'énergie
- correspondre à la mise en œuvre de la Stratégie Energétique 2050
- reposer sur des potentiels locaux ou régionaux pertinents

Les projets subventionnés doivent se terminer au plus tard à la fin de l'année pour laquelle la subvention a été accordée.



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Catégorie 1

Exigences

Les projets s'inspirent du **programme d'activités communales** tiré du **catalogue de mesures** de Cité de l'énergie.

Exemples de projets admissibles (liste non exhaustive)

Possibilités de contribution par projet et par commune: **de min. CHF 3000,- à max. CHF 5000,- par an**

- Développement et planification (planification énergétique, planification de la mobilité, etc.)
- Bâtiments (concept d'assainissement, concept de modernisation, etc.)
- Approvisionnement en énergie (offre et utilisation de produits et de services, production d'énergies renouvelables, production de chaleur, etc.)
- Mobilité (infrastructure et gestion de places de parc pour l'administration, réseaux piétonniers et de pistes cyclables, etc.)
- Optimisation des achats
- Mesures de communication (campagnes d'information avec des tiers)
- Mesures de coopération (collaboration avec les écoles, avec l'industrie et l'artisanat, avec les propriétaires immobiliers, etc.)
- Elaboration d'un concept 2000 watts au niveau communal
- Etude de faisabilité d'un Site 2000 watts

Critères d'évaluation de la catégorie 1

- Qualité et exhaustivité du dossier (cf. chap. 7 « Soumission des documents pour l'appel d'offres »)
- Impact prévisible de la mise en œuvre du projet (dans les domaines de la production d'énergies renouvelables, de la réduction de la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité ou du transfert de connaissances)
- Innovation dans le contexte communal (projets additifs)

Si le nombre de demandes de subventions dépasse les moyens disponibles, les demandes remplissant au mieux les critères seront prises en compte en priorité.

Projets non admissibles

- Investissements immobiliers, mesures concernant des infrastructures (remplacement d'appareils, éclairage des rues, etc.)
- Nouvelles constructions d'installations et de bâtiments, acquisition de nouveaux véhicules
- Projets de soutien de mesures déjà mises en œuvre. C.-à-d.: la mise en œuvre des mesures ne doit pas avoir commencé avant d'avoir reçu la décision d'octroi d'une subvention (sauf, exceptionnellement, pour l'année 2016)
- Projets qui coïncident avec d'autres offres de la Confédération / des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération / les cantons (par ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche P+D+L (pilote-démonstration-phare), soutien par le Centre de services pour une mobilité innovatrice de la Confédération, gestion de la mobilité dans les entreprises, Fondation KliK, energo, objets subventionnés dans le cadre du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) actuellement en vigueur, etc.).



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

Catégorie 2

Exigences

Engagement de la Cité de l'énergie à conserver ou à tendre vers le **label Cité de l'énergie GOLD** par la signature de la **lettre d'engagement (cf. deuxième document, à joindre à la demande)**.

Exemples de projets admissibles (liste non exhaustive)

Possibilités de contribution par projet et par commune: **de min. CHF 20 000,- à max. CHF 60 000,- par an**

- Projets impliquant l'utilisation de systèmes modernes de communication et d'information (Smart Metering, applications web communales, etc.);
- Concepts et études de faisabilité pour les projets de grande envergure planifiés
- Campagnes de communication et de sensibilisation
- Mesures de coopération, réseautage (industrie, artisanat, hautes écoles, organisations immobilières, etc.)
- Projets Smart City selon la définition donnée sur le site web des Cités de l'énergie (cf. <http://www.smartcity-schweiz.ch/fr/smart-city/smart-city-en-10-phrases/>)
- Etude de faisabilité d'un Site 2000 watts (contribution max. CHF 15 000.--)

Plusieurs Cités de l'énergie peuvent se regrouper pour présenter des projets communs faisant partie de la deuxième catégorie de subvention. La contribution maximale est calculée sur la base des coûts globaux du projet.

Valable seulement pour l'année 2016: des projets existants déjà peuvent être soutenus.

Critères d'évaluation de la catégorie 2

- Qualité et exhaustivité du dossier (cf. chap. 7 « Soumission des documents pour l'appel d'offres »)
- Impact prévisible de la mise en œuvre du projet (dans les domaines de la production d'énergies renouvelables, de la réduction de la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité ou du transfert de connaissances)
- Innovation dans le contexte régional

Si le nombre de demandes de subventions dépasse les moyens disponibles, les demandes remplissant au mieux les critères seront prises en compte en priorité.

Projets non admissibles

- Investissements immobiliers, mesures concernant des infrastructures (remplacement d'appareils, éclairage des rues, etc.)
- Nouvelles constructions d'installations et de bâtiments, acquisition de nouveaux véhicules
- Projets de soutien de mesures déjà mises en œuvre. C.-à-d.: la mise en œuvre des mesures ne doit pas avoir commencé avant d'avoir reçu la décision d'octroi d'une subvention (sauf, exceptionnellement, pour l'année 2016)
- Projets qui coïncident avec d'autres offres de la Confédération / des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération / les cantons (par ex. Programme Bâtiments, RPC, programme de recherche P+D+L (pilote-démonstration-phare), soutien par le Centre de services pour une mobilité innovatrice de la Confédération, gestion de la mobilité dans les entreprises, Fondation KliK, energo, objets subventionnés dans le cadre du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) actuellement en vigueur, etc.)



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

7. Soumission des documents pour l'appel d'offres

- Conformément aux exigences, la demande doit être complète et adressée en deux exemplaires en allemand, français ou italien. Le formulaire de demande doit être envoyé par voie postale ainsi que sous forme électronique (PDF) à l'Office fédéral de l'énergie OFEN.
- Le cachet de la poste ou la preuve de dépôt (code barres) d'un office de la Poste suisse font foi quant au respect du délai de soumission des demandes (l'affranchissement par une entreprise n'est pas accepté comme preuve).
- Les demandes déposées après le délai ou les demandes incomplètes ne pourront pas être prises en compte.
- Les demandes rejetées ne feront l'objet d'aucune correspondance subséquente.
- Aucune voie de recours n'est ouverte.
- Il n'existe aucun droit automatique quant à l'obtention d'une subvention.
- Les données concernant les organismes responsables du projet sont complètes, claires, suffisantes, détaillées, correctes et compréhensibles (cf. exigences du formulaire).
- Les coûts du projet sont prévisibles, calculés et, pour la plupart, justifiés à l'aide d'offres.
- Les coûts internes des responsables du projet ont été pris en compte.

Merci de faire parvenir les documents à l'adresse suivante:

Office fédéral de l'énergie
Section Bâtiments
Urs Meuli
3003 Berne
Urs.meuli@bfe.admin.ch

En cas de questions, veuillez contacter:

Office fédéral de l'énergie
Urs Meuli
Urs.meuli@bfe.admin.ch



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

LA DEMANDE DOIT COMPRENDRE AU MOINS LES DONNÉES SUIVANTES:

Adresse

Canton

Nom de la commune

Cité de l'énergie:

% de points obtenus lors de l'obtention du label ou du dernier ré-audit

PERSONNE DE CONTACT DANS LA COMMUNE (P.EX.: DÉLÉGUÉ À L'ÉNERGIE OU RESPONSABLE DU PROJET OU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE) :

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse mail

Site web

DATE DE SOUMISSION DE LA DEMANDE

DÉLAIS

Début des travaux liés au projet (début du projet)

Livraison des résultats du projet (fin du projet)

TITRE DU PROJET

Désignation brève et concise du projet



suisse énergie

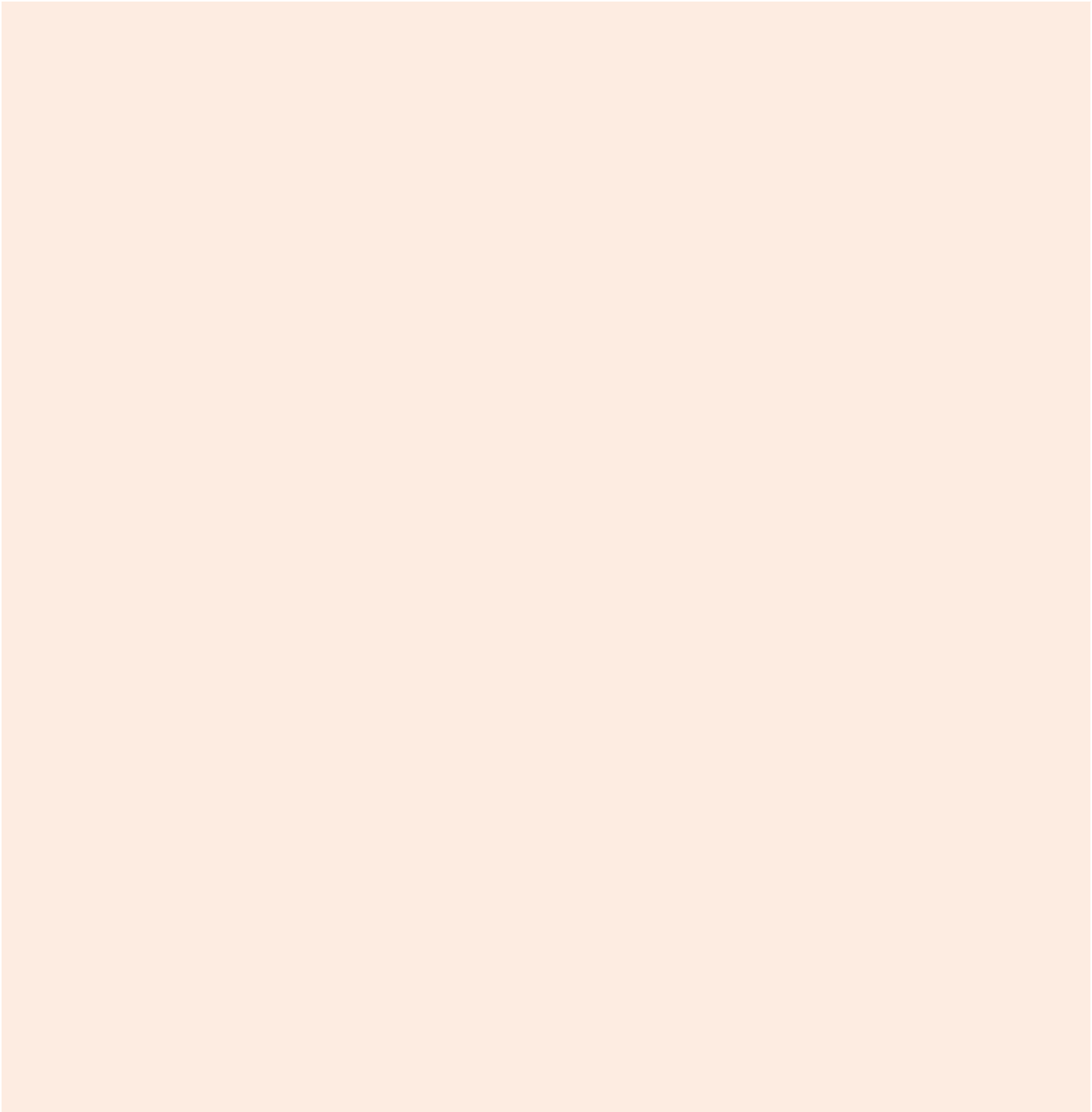
Notre engagement : notre futur.

DESCRIPTION DU PROJET

Description des motifs d'action et des étapes prévues (si 2 pages ne suffisent pas, ajouter un document annexe)



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.



suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs spécifiques, mesurables et assortis d'un délai

Objectif 1:

Objectif 2:

Objectif 3:

GROUPE CIBLE

Indications détaillées

IMPACT PRÉVISIBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

A justifier par minimum un de ces quatre critères:

- La production d'énergies renouvelables
- La réduction de la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité
- Le transfert de connaissances
- L'acquisition de nouvelles connaissances



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

INNOVATION: RAYONNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL

COÛTS DU PROJET

FINANCEMENT DU PROJET

SuisseEnergie: max. 40 %

Contributions octroyées par le canton

Contributions octroyées par la commune

Autres contributions (p.ex. services industriels, entreprises électriques)

Sponsors

Prestations propres du personnel communal non rémunérées

Prestations de tiers non rémunérées

Date

Signature